

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

LUTTE CONTRE LA FRAUDE - (N° 1142)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF129

présenté par

M. Bourlanges, M. Barrot, Mme El Haïry, M. Laqhila, M. Mattei et M. Mignola

ARTICLE 7

À l'alinéa 14, supprimer les mots :

« du comité désigné à l'article L. 64 du livre des procédures fiscales, non plus qu'au sein ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'interdiction à la personne sanctionnée de toute participation au comité d'abus de droit fiscal prévu par les dispositions de l'article 1653 C du CGI est déjà prévue par le texte (alinéa 15).